

## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2022 DAC 2** Subvention (785.000 euros) et avenant à convention avec l'association l'Été parisien (15°)

## PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association L'Été Parisien, pour l'organisation de l'édition 2022 du festival Paris l'été.

Créée en 1990, l'association l'Été Parisien organise chaque année, durant la période estivale, un festival international et pluridisciplinaire. Depuis sa création, le festival bénéficie du soutien régulier de l'État, de la Ville de Paris depuis 1994 et de celui de la Région Ile-de-France depuis 1998.

Le festival a pour missions essentielles de faciliter, pendant la période de fermeture annuelle de la plupart des institutions culturelles, l'accès du plus grand nombre à l'art et à la pensée, particulièrement par le biais du spectacle vivant ; de proposer, au travers de choix artistiques singuliers, une manifestation pluridisciplinaire répondant à l'intention d'être élitaire pour tous ; d'offrir, à Paris et en Ile-de-France, des scènes estivales aux artistes parisiennes, franciliennes, nationaux et internationaux ; d'inciter des partenaires, tels que les théâtres, institutions culturelles, collectivités territoriales, à développer une offre culturelle pendant la période estivale en leur apportant une contribution artistique, logistique et/ou financière ; et durant l'été, de confirmer la position et le prestige de la région capitale dans le domaine des arts, notamment au niveau européen et international.

Depuis 2017, le festival est dirigé par Laurence de Magalhaes et Stéphane Ricordel.

Malgré les contraintes du contexte sanitaire, l'édition 2021 qui s'est déroulée durant 3 semaines du 12 juillet au 1 er août, a rencontré un grand succès de fréquentation avec plus de 42 000 festivalier es. Le festival a proposé 35 spectacles, dont 14 projets gratuits, avec 105 représentations, 11 jours d'expositions, 5 projections, 4 stages et 6 rencontres, dans 25 lieux, notamment au lycée Jacques Decour (9 e), preuve de l'attente des publics durant cette période et de la qualité de la programmation, privilégiant les formes originales et accessibles au plus grand nombre.

La prochaine édition du Festival Paris l'été en juillet 2022, prévoit une grande scène danse internationale, des projets atypiques et hors normes, avec des

installations de grande ampleur, la mise à l'honneur d'équipes internationales, des formes interrogeant notre rapport à la nature et à l'environnement, l'itinérance et la mobilité des publics sur le territoire (avec une nouvelle randonnée culturelle à travers Paris, une journée d'escapade culturelle dans un lieu méconnu du Grand Paris ), une visibilité de jeunes artistes.

Le festival Paris l'été poursuit par ailleurs ses actions culturelles de sensibilisation tout au long de l'année, et notamment auprès de lycées parisiens, en collaboration avec des artistes professionnels. L'association s'inscrit également dans une démarche éco-responsable en développant plusieurs actions concourant à la réduction de son impact environnemental.

Je souhaite rappeler que la Ville a fortement accompagné ses partenaires culturels en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire inédite qui a frappé durement ce secteur. En 2021, la poursuite de la crise a rendu nécessaire, au cas par cas, des ajustements des montants de subventions accordées. Dans un souci de bonne gestion, il a été demandé aux structures que la ville finance, selon leurs possibilités, de participer à l'effort qui était demandé à toutes les délégations de la Ville dans un contexte budgétaire très dégradé par les conséquences de la crise sanitaire. Cet effort est demandé de nouveau en 2022 en raison de la situation très particulière que nous connaissons et ne préjuge pas du soutien qui leur sera apporté à l'avenir.

Par délibérations 2022 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, un acompte de 462.000 euros au titre de l'année 2022 a été attribué à l'association l'Eté Parisien.

Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre l'année 2022, à hauteur de 323.000 euros. Cela porte la subvention pour les activités 2022 de la structure à 785.000 euros au total.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à convention dont le texte est annexé au présent projet.

La Maire de Paris